

**Examen administratif 2014 des rapports d'évaluation  
des programmes d'ÉE de Gaz Métro**

**RAPPORT INTÉRIMAIRE SUR L'ALTERNATIVE RETENUE POUR L'ÉVALUATION QUANTITATIVE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE  
DES PROGRAMMES PE208, PE218 ET PE219 ENCOURAGEMENT À L'IMPLANTATION**

No	Thème	Référence	Engagement
1		Tableaux 1, 2 et 3, État des projets pour les programmes PE208, PE218 et PE219.	<p>1.1 Veuillez indiquer si les échantillons correspondent tous à des clients différents. Si ce n'est pas le cas veuillez présenter les données par client.</p> <p>1.2 Veuillez présenter pour chaque mesure et chaque programme le nombre de projets des 3 dernières années.</p> <p>1.3 Veuillez présenter les d'économies attendues des projets échantillonnés pour chaque mesure et chaque programme et indiquer le pourcentage des économies totales que ces économies représentent.</p>
2		<p>Page 6 :</p> <p><i>« Une fois tous les projets de mesurage complétés, les rapports finaux pour chacun des projets 6 seront remis à la firme d'experts qui sera retenue pour faire l'évaluation des trois programmes. »</i></p>	<p>2.1 Veuillez préciser l'échéancier pour chacun des programmes.</p>

**Examen administratif 2014 des rapports d'évaluation  
des programmes d'ÉE de Gaz Métro**

**ÉVALUATION DU PROGRAMME PE111 – CHAUDIÈRES EFFICACES**

No	Thème	Référence	Engagement
3		<p>Page 1 :</p> <p><i>« Pour les années financières 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012, 1 363 chaudières efficaces ont été installées dans le cadre du programme PE111, dépassant ainsi les objectifs du programme qui étaient de 1 240 appareils installés. »</i></p>	<p>3.1 Veuillez indiquer, selon Gaz Métro, quelle proportion des chaudières installées dans le marché représentent les chaudières installées dans le cadre du programme.</p> <p>3.2 Veuillez indiquer quelle est la consommation totale moyenne des clients participants au programme pour chacune des années financières évaluée.</p>
4		<p>Pages 4 et 5:</p> <p><i>« 1 136 participants ont été identifiés comme participants uniques (...) Au total, 304 participants ont été interrogés sur leur participation au programme lors du premier sondage téléphonique. (...) Au total, 118 participants supplémentaires ont été interrogés. »</i></p> <p>Page 9 :</p> <p><i>« Pour les chaudières à efficacité intermédiaire, qui ne constituent que 3 % des appareils installés au cours de la période évaluée,... »</i></p> <p><i>« C'est donc plus des deux tiers (70 %) des chaudières efficaces installées qui ont une capacité se situant entre 50 et 150 kBtu/h. Il y a</i></p>	<p>4.1 Veuillez expliquer ce que signifie « participant unique ».</p> <p>4.2 Veuillez présenter la répartition des participants aux sondages par type d'appareil (efficacité intermédiaire et condensation) et par puissance d'appareil (selon les mêmes catégories que celles utilisées en page 9).</p> <p>4.3 Veuillez indiquer si, selon Gaz Métro, la répartition des participants au programme par type d'appareil et par puissance d'appareil reflète la répartition des appareils installés dans le marché.</p> <p>4.4 Veuillez expliquer que les chaudières à efficacité intermédiaire n'aient pas connu plus de succès</p>

**Examen administratif 2014 des rapports d'évaluation  
des programmes d'ÉÉ de Gaz Métro**

	<p><i>également une proportion non négligeable (21 %) de chaudières de 150 à 199 kBtu/h. »</i></p> <p><b>Page 11</b></p> <p><i>« Le coût incrémental pour les chaudières à efficacité intermédiaire est très faible (149 \$), ce qui signifie que la subvention de 700 \$ accordée par le programme couvre plus que le coût incrémental. »</i></p>	<p><b>dans le programme compte tenu de l'ampleur de la subvention accordée par rapport au surcoût.</b></p>
<b>5</b>	<p><b>Page 10 :</b></p> <p><i>« Ce coût incrémental moyen a été calculé à partir de la liste de coûts des appareils pour usage résidentiel de 2013 fournie par les services d'assistance technique Datech et Ventes partenariat de Gaz Métro. »</i></p>	<p><b>5.1 Veuillez indiquer si le coût des appareils considéré inclut le coût d'installation</b></p> <p><b>5.2 Veuillez indiquer si le coût d'installation varie selon le type de chaudière installé. Le cas échéant veuillez présenter le coût d'installation moyen de chaque type d'appareil (standard, efficacité intermédiaire et condensation).</b></p>
<b>6</b>	<p><b>Page 16 :</b></p> <p><i>« 53 % des participants utilisent leur nouvelle chaudière efficace aux fins de chauffage des espaces uniquement, alors que 45 % en font une utilisation mixte soit également pour chauffer leur eau chaude domestique. »</i></p> <p><b>Page 18, tableau 5 :</b></p>	<p><b>6.1 Veuillez expliquer la différence entre les appareils qui permettent une utilisation mixte, subventionnés dans le cadre du PE 111, et les appareils dits « combos ».</b></p> <p><b>6.2 Veuillez expliquer que les heures de fonctionnement rapportées au tableau 5 soient plus élevées pour les appareils utilisés en chauffage seulement que pour ceux utilisés pour le chauffage de l'eau et de l'espace.</b></p>

**Examen administratif 2014 des rapports d'évaluation  
des programmes d'ÉE de Gaz Métro**

**ÉVALUATION DES PROGRAMMES PE207 ET PE211 – ÉTUDES DE FAISABILITÉ**

No	Thème	Référence	Engagement
7		<p>Page ii :</p> <p><i>« Les deux programmes sont en place depuis 2002. Pour les trois années financières évaluées, 114 et 90 participants ont eu recours respectivement aux programmes PE207 et PE211. »</i></p> <p><i>« Selon la conception des deux programmes, seules les économies des mesures ayant une période de retour sur investissement (PRI) inférieure à un an pour la clientèle CII (PE207) et la clientèle VGE commerciale (PE211) et inférieure à trois ans pour la clientèle VGE institutionnelle (PE211), appelées « mesures admissibles » peuvent être comptabilisées dans les calculs d'impact énergétique puisque les mesures d'économie d'énergie ayant une PRI supérieure sont admissibles à des subventions dans le cadre des programmes d'encouragement à l'implantation de mesures d'efficacité énergétique. »</i></p>	<p><b>7.1</b> Veuillez donner la consommation totale moyenne des participants à chacun des programmes pour chaque année évaluée.</p> <p><b>7.2</b> Veuillez présenter pour chaque programme le pourcentage de mesures (volume) ayant des PRI de moins d'un an ou trois ans, selon le cas, par rapport à l'ensemble des mesures identifiées dans les études.</p> <p><b>7.3</b> Veuillez expliquer comment Gaz Métro établit qu'une mesure a une PRI inférieure à un an ou trois ans, selon le cas. Quels sont les renseignements contenus dans les documents techniques que le participant remet à Gaz Métro.</p>

**Examen administratif 2014 des rapports d'évaluation  
des programmes d'ÉE de Gaz Métro**

8		<p>Page iii</p> <p><i>« Les coûts incrémentaux utilisés par Gaz Métro dans son suivi interne ont été révisés en analysant les coûts des études de faisabilité saisis dans la base de données. Le coût incrémental moyen est établi à 15 000 \$ et à 31 300 \$ respectivement pour les programmes PE207 et PE211, ce qui est légèrement supérieur aux valeurs actuellement utilisées par Gaz Métro. »</i></p>	<p>8.1 Veuillez expliquer à quoi correspondent les « coûts incrémentaux » dans des programmes comme le PE207 et le PE211. Par rapport à quelle technologie de base est-ce que le coût incrémental est établi?</p> <p>8.2 Veuillez expliquer si le surcoût des mesures comme tel est pris en compte dans le calcul du TCTR des programmes.</p>
9		<p>Pages 10 et 11 :</p> <p><i>« Dans la plupart des études de faisabilité analysées, l'Évaluateur estime que les éléments présents dans le dossier étaient suffisants pour assurer un suivi adéquat des mesures recommandées et de leurs économies. »</i></p>	<p>9.1 Veuillez indiquer si les documents techniques que le participant fournit à Gaz Métro comprennent des informations sur l'état d'implantation des mesures identifiées.</p>
10		<p>Page 13 :</p> <p><i>« La réalisation d'études de faisabilité est nécessaire à l'identification des mesures d'efficacité énergétique observées dans ces programmes, et ce, même pour les mesures ayant une PRI très faible. »</i></p>	<p>10.1 Veuillez indiquer sur quelle base cette affirmation peut être faite</p>

**Examen administratif 2014 des rapports d'évaluation  
des programmes d'EE de Gaz Métro**

---


Dépôt prévu pour le : 1<sup>er</sup> avril 2014

Représentant pour Gaz Métro :



Date : 28 février 2014

Représentant pour la Régie :



Date : 28 février 2014